conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Code du produit : 052112G60

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Agents de coloration, pigments

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société **ECKART GmbH**

Guentersthal 4 91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

: msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NCEC: +44 1235 239670 (Europe)

Call and response in your language is possible.

Contract no.: ECKART29003-NCEC

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoguer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

<u>(!</u>)

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter

la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas

de malaise.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets

agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Etiquetage supplémentaire

2.3 Autres dangers

Solides combustibles

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version Date de révision: 1.0 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique poudre (stabilisée) d'aluminium	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement 7429-90-5	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
poddie (stabilisee) d aldminidin	231-072-3 01-2119529243-45	Flam. 30i. 1, 11220	>= 30 - <= 100
Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié	64742-47-8	Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 20 - < 25
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6 202-436-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

peau savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Sable sec

appropriés

Poudre spéciale contre les feux métalliques

Moyens d'extinction

inappropriés

Eau Mousse poudre ABC

Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Enlever toute source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter la formation de poussière. manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

Éviter la formation de particules respirables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.

Éviter la formation de poussière. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire

sur les conditions de

stockage

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. Ne pas

laisser sécher.

Précautions pour le stockage

en commun

Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et autoinflammables.

Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de

l'entreposage.

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions

exothermiques.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version Date de révision: 1.0 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base	
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				
		VME	10 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limi	tes indicatives			
1,2,4- triméthylbenzène	95-63-6	TWA	20 ppm 100 mg/m3	2000/39/EC	
Information supplémentaire	Indicatif				
		VLCT (VLE)	50 ppm 250 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limi	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	20 ppm 100 mg/m3	FR VLE	
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	` '	_	• •	
Nom de la substance	Utilisation	Voies	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	d'exposition	la santé	
poudre (stabilisée) d'aluminium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

7 / 17

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Eau douce	0,0749 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

clarification plant 20 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le

risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien

adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection à manches longues

Chaussures de sécurité

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite

d'exposition est dépassée.

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Solide pâteux Aspect

Couleur : argent

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

: Donnée non disponible pΗ

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 170 °C

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Solides combustibles

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Température d'auto-

inflammabilité

: 240 °C

Température d'incandescence. : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure

/ Limite d'inflammabilité

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / : Donnée non disponible

Limite d'inflammabilité

inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les

halogènes et les oxydants.

Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation

possible d'hydrogène.

Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de

l'hydrogène.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage

intense.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas laisser sécher.

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

Matières à éviter : Acides

Bases Oxydants

Composés fortement halogénés

10.6 Produits de décomposition dangereux

Contact avec l'eau ou l'air

humide

: Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

1,2,4-triméthylbenzène:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une inhalation de courte durée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié:

Résultat: Irritation de la peau

1,2,4-triméthylbenzène:

Résultat: Irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

1,2,4-triméthylbenzène:

Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

1,2,4-triméthylbenzène:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Composants:

Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène — non spécifié:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

: Toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

1,2,4-triméthylbenzène:

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à long terme (chronique) pour le milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des

déchets

12 01 04 - fines et poussières de métaux non ferreux

Le code européen des

déchets

10 03 21 - autres fines et poussières (y compris fines de broyage de crasses) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- 14.4 Groupe d'emballage
- 14.5 Dangers pour l'environnement
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non applicable

(Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

: Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.H228 : Matière solide inflammable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date d'impression: 25.02.2022 1.0 12.05.2020 102000001203 Date de la première version publiée:

12.05.2020

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Irrit. : Irritation oculaire Flam. Liq. : Liquides inflammables

Flam. Sol. : Matières solides inflammables

Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France (INRS)

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



STAPA NDF 130 Aluminium en páte

Version 1.0

Date de révision: 12.05.2020

Numéro de la FDS: 102000001203

Date d'impression: 25.02.2022 Date de la première version publiée:

12.05.2020

internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR